

Lutter ensemble,

Contre la pollution aux particules

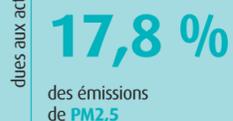


• **Les émissions de particules sur les chantiers** sont une source majeure de pollution atmosphérique aux conséquences parfois très graves sur la santé, responsables de nombreux décès prématurés. Pourtant, quelques bonnes pratiques, parfois très simples, peuvent les réduire significativement.

• **La Charte Chantiers Propres** a pour objectif de fournir aux collectivités et aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés un outil simple et efficace pour limiter l'impact de leurs chantiers. En exigeant de leurs entreprises prestataires qu'elles respectent ces engagements, ils peuvent agir directement contre la pollution de l'air.



Les chiffres de la pollution atmosphérique



DREAL OCCITANIE
1, rue de la cité administrative - Bât G - CS 80 002
31074 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00 - Fax : 05 61 58 54 48
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

Coordination du projet : **Brahim Louafi**
Réalisation et conception graphique : **Bigbang**
Réécriture : **Benjamin de Capèle**
Impression : **Defi Numérique - Imprim'vert**
Imprimé sur papier PEFC avec des encres à base végétale



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

CHARTRE CHANTIERS PROPRES

Les bonnes pratiques pour réduire
les émissions de particules sur les chantiers

Mai 2019



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/



L'outil

La Charte Chantiers Propres

un engagement commun à agir pour la qualité de l'air

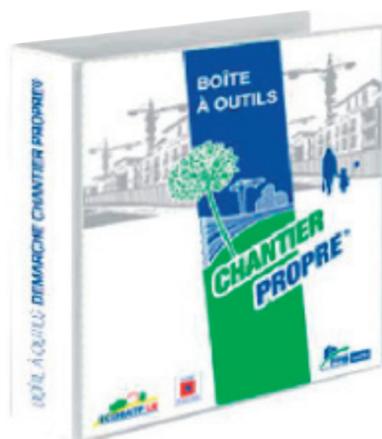
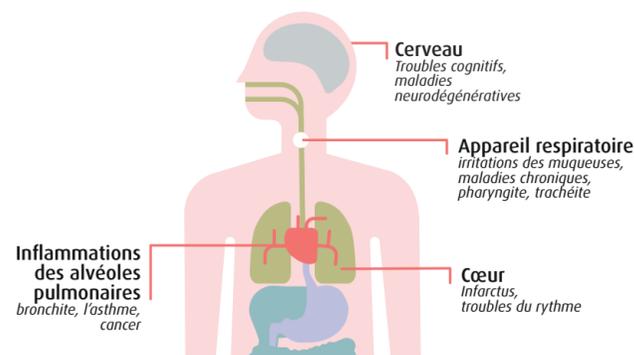
L'enjeu

Réduire le coût sanitaire de la pollution aux particules

Parmi les polluants atmosphériques émis par les activités industrielles, et en particulier par le secteur du BTP, les particules fines en suspension sont particulièrement nocives. Elles ont des effets sur la santé, principalement au niveau cardiovasculaire et respiratoire.

2 types de particules dangereuses pour les voies respiratoires

- **Les particules PM10** (diamètre < 10 µm, 7 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu) : elle sont responsables d'infections des voies aériennes supérieures, comme la pharyngite ou la trachéite, en particulier chez les enfants.
- **Les particules PM2,5** (diamètre < 2,5 µm, de la taille d'une bactérie) : elles provoquent des inflammations des alvéoles pulmonaires pouvant conduire à des troubles chroniques comme la bronchite, l'asthme ou le cancer.



La Charte Chantiers Propres est un outil de sensibilisation mis à la disposition des collectivités, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre publics et privés pour réduire l'impact de leurs chantiers sur la qualité de l'air. Cette Charte s'inscrit dans le cadre des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) régionaux, dont elle constitue une des mesures. Trois PPA sont actuellement en vigueur dans les agglomérations de Toulouse, Montpellier et Nîmes, et visent à réduire durablement les concentrations de polluants atmosphériques dans l'air.

Les 3 objectifs de la charte

- **Sensibiliser** tous les acteurs concernés aux enjeux de la qualité de l'air
- **Généraliser les bonnes pratiques** par l'introduction systématique dans les appels d'offres de mesures préventives sur lesquelles les entreprises prestataires devront s'engager
- **Présenter des mesures d'exemplarité** pouvant être intégrées à un chantier



CE QUE DIT LA LOI

LES RÈGLEMENTS SANITAIRES DÉPARTEMENTAUX (ARTICLES 96) STIPULENT QUE :

Le nettoyage du sol des rues et des trottoirs doit être fait avec toutes les précautions nécessaires pour éviter la pollution de l'air par les poussières.

Le nettoyage des murs, le raclage des poussières et, d'une façon générale, toutes les opérations d'entretien des habitations et autres immeubles ainsi que les travaux de plein air s'effectuent de manière à ne pas disperser de poussière dans l'air, ni porter atteinte à la santé ou causer une gêne pour le voisinage.

Cette prescription s'applique en particulier aux travaux de voirie et de démolition des constructions».

Les moyens

Des mesures concrètes pour réduire les nuisances



Un chantier propre est un chantier organisé de manière à limiter les nuisances pour les personnes qui y travaillent, les riverains et son environnement, tout en restant compatible avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP. La Charte Chantiers Propres détaille les mesures indispensables à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle présente également des mesures d'exemplarité complémentaires pour aller plus loin, à mettre en œuvre au cas par cas.

Les mesures de base

- Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- Bâcher systématiquement les camions de transport de matériaux de chantier et terres d'excavation
- Protéger du vent les matériaux fins ou pulvérulents
- Installer des aspirateurs et des dépoussiéreurs sur les équipements les plus émissifs (par exemple concasseurs)
- Arroser les opérations fortement émettrices de poussières (par exemple lors des phases de déconstruction)
- Privilégier les techniques constructives qui limitent les rejets de poussières dans l'air, par exemple :
 - > des outils avec des systèmes de piégeage des poussières
 - > des pulvérisateurs anti-poussières
 - > le travail à l'humide (ex : scies circulaires)
- Privilégier un enduit et du béton prêts à l'emploi
- Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction
- Éviter l'épandage et la manutention de produits pulvérulents ou volatils en cas de vent (> 15 km/h)
- Nettoyer régulièrement le chantier
- Éviter la démolition à l'explosif
- Entretenir régulièrement le matériel et les véhicules
- Utiliser du matériel de ponçage muni d'un aspirateur

Pour aller plus loin : les mesures d'exemplarité

- Surveiller la pollution émise par les chantiers les plus sensibles et réagir en cas de pic de pollution
- Laver les roues des camions avant de sortir du chantier
- Aménager une entrée de chantier éloignée des riverains
- Compacter les plates-formes par voie humide
- Privilégier la déconstruction à la pince
- Mettre en place et optimiser les aires de stockage
- Limiter la quantité de produits présents
- Réduire le temps de chantier
- Limiter la vitesse des véhicules sur et aux abords des chantiers
- Capoter les broyeurs et bandes transporteuses (ex : carrières)
- Nettoyer le chantier à l'aide d'un aspirateur
- Communiquer avec les riverains
- Nettoyer les voies de circulation, chaque jour et en fin de journée (par des balayeuses par ex.)
- Bâcher et/ou brumiser les stocks de matériaux pulvérulents

